

VILLE
DE
FLUMET
73590 SAVOIE



Cité fondée en 1200
par le Prince Aymon II de Faucigny

Station Classée de Tourisme

ARRETE COMMUNAL DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Le Maire de la Commune de FLUMET,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2225-1, L 2225-3, L 2213-32 et R 2225-1,
VU le Décret n°2015-235 du 27 février 2015,
VU l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le Référentiel National de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, NOR: INTE15222OOA,
VU l'arrêté préfectoral du 17/10/2018 portant approbation du Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) de la Savoie,
CONSIDERANT que le maire assure la défense extérieure contre l'incendie sur son territoire de compétence,

CONSIDERANT que, dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article R. 2225—4 du CGCT, le maire a vocation à identifier les risques, la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie,
CONSIDERANT que l'inventaire des points d'eau incendie peut-être réalisé à l'aide des informations disponibles à partir de la base de données informatisée du SDIS 73, mise à la disposition de la commune, par convention gratuite,
CONSIDERANT que cette mission doit également prendre en compte les règles définies au niveau départemental dans le RDDECI pris par arrêté préfectoral précité en date du 17 octobre 2018,

ARRETE

Article 1 :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté N° 50/2026.

Article 2 : Définition du territoire de compétence

Le présent arrêté est applicable sur la commune de Flumet.

Article 3 : La liste des Points d'Eau Incendie (PEI)

L'ensemble des Points d'Eau Incendie publics et privés concourant à la Défense Extérieure Contre l'Incendie du territoire de compétence et des sites sont ceux figurant dans l'annexe 1.

Article 4 : L'organisation de l'information entre les différents acteurs

Les échanges d'informations entre les différents acteurs de la DECI concernant les actions de maintenance, de contrôles techniques, ainsi que les états de disponibilité et d'indisponibilité s'effectuent par l'intermédiaire de la base de données départementale informatisée des PEI.

L'intégration automatique dans le logiciel de gestion des PEI du résultat du contrôle technique peut se faire à l'aide d'un fichier d'import figurant en annexe du RDDECI. L'opération est effectuée par le service DECI du SDIS 73.

Toute création, suppression, déplacement ou modification des caractéristiques d'un PEI public ou privé doit faire l'objet d'une information au SDIS 73. Ce dernier intégrera ces changements dans sa base de données si l'information n'est pas directement renseignée par le service public de DECI dans le logiciel de gestion des PEI.

Les cas de carence programmée de tout ou partie de la DECI (nettoyages de réservoirs) travaux sur les réseaux...), devront faire l'objet d'un signalement au SDIS via l'adresse électronique suivante : deci@sdis73.fr

Article 5 : Les modalités de réalisation des contrôles techniques et fonctionnels des PEI

La périodicité des contrôles techniques de mesures (débit/pression) est fixée au minimum une fois tous les cinq ans, selon les dispositions du RDDECI.

La périodicité des contrôles fonctionnels mentionnés dans le RDDECI est fixée à 5 ans.

Article 6 : Délais et voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de son affichage (pour les communes <3500hab) d'un recours gracieux auprès de la commune.

L'absence de réponse dans ces deux cas vaut décision implicite de rejet au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article R 421-2 du Code de justice administrative, vous avez la possibilité d'introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Article 7 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Flumet.

Article 8 : Le maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation :

- Préfecture de la Savoie
- SDIS 73
- Centre de secours principal d'Albertville
- Agglomération Arlysère.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Flumet, le 17 août 2026.

Le Maire,
Jean-Christophe GROSSET-GRANGE



ANNEXE 1 : LISTE DES PEI de la commune de Flumet extraite sur Cr+.

17/08/2026

Liste des points d'eau

73114		FLUMET															
Hydrants														Légende			
N°	Privé	Adresse	Type	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits m ³ /h			Pressions			Etat	Anomalie	Accès	Signalisation	Observation	Anomalies
						A 1 bar	Statique	Dynam.	Statique	Dynam.	Statique						
1	☐	CD 1212 - Av de Savois Scène Jourdan / Garage Joly	PI 100	Inconnu	100x2x65	60.0	8.5	1.5	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		manque jalon
2	☐	Rte Impériale Entrée Maison de Retraite	PI 100	Inconnu	100x2x65	37.0	7.0	1.0	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓		Débit non conforme PI 100
3	☐	321 CD 1212 - Av de Savois Immeuble Portes du Mt Blanc / Pharmacie	PI 100	Inconnu	100x2x65	60.0	6.5	1.2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
4	☐	Av Amon 8 de Fauquign Sommet de l'Avenue	PI 80	Inconnu	1x65	30.0	5.0	1.0	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	débit restreint	Mauvaise orientation
5	☐	235 Rte Impériale Face Plombiers M. Burnet	PI 100	Inconnu	100x2x65	39.0	5.6	1.0	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓		Débit non conforme PI 100 Autre GENE D UN MUR 0 L OUVERTURE
6	☐	CD 1212 - Av du Mt Blanc Face Office de Tourisme	PI 100	Inconnu	100x2x65	46.0	5.5	1.0	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓		Débit non conforme PI 100
7	☐	Place du Château	PI 100	Inconnu	100x2x65	31.0	5.4	1.0	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓		Débit non conforme PI 100 Hydrant à numérotiser
9	☐	CD 1212 - Av du Lac / Chemin de l'Isle RN 212-Av du lac Intersection haut chemin de l'Isle et RN 212	PI 100	Inconnu	100x2x65	46.0	6.5	1.0	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓		Débit non conforme PI 100 Manque bouchon DN 65
11	☐	CD 1212 - Av du lac Vers la Cure	PI 100	Inconnu	100x2x65	60.0	8.5	6.5	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
12	☐	Rte du Châtelet Entrée Cimetière	PI 80	Inconnu	65x2x40	30.0	12.0	10.5	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	Mesure du débit à 2 bars	Pression dynamique non conforme
14	☐	Rte des Araves / Rte du Châtelet	PI 80	Inconnu	1x65	30.0	8.5	5.5	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		Hydrant à numérotiser Manque bouchon DN 65 Autre Non testé car trop de pression
15	☐	252 Rte des Araves Des sous DDE	PI 100	Inconnu	100x2x65	0.0	0.0	1.0	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	manque jalon	Absence d'eau inspérant < 15 m ³ /h Débit non conforme PI 100 Ouverture difficile Signalisation à mettre en place Autre difficile à manoeuvrer
16	☐	Rte Panoramique / Chemin du Gâteau	PI 80	Inconnu	1x65	35.0	6.5	1.0	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓		gêne à l'ouverture
17	☐	Rte Panoramique / Chemin de la Tour des Bains	PI 80	Inconnu	1x65	21.0	4.2	1.0	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓		Débit restreint > 15 m ³ /h et < 30 m ³ /h

17/08/2026

Liste des points d'eau

Hydrants										Légende							
N°	Privé	Adresse	Type	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits			Pressions			Etat	Anomalie	Accès	Signalisation	Observation	Anomalies
						A 1 bar	Statique	Dynam.	Statique	Dynam.	Statique						
18	☐	Rte Panoramique Bas Résidence des Seigneurs	PI 80	Inconnu	65x2x40	24.0	4.0	1.0									Débit restreint > 15 m³/h et < 30 m³/h Volant difficile à manoeuvrer
19	☐	1237 Rte Panoramique Haut Résidence des Seigneurs	PI 80	Inconnu	65x2x40	26.0	2.0	1.0						Arbre à tailler			Débit restreint > 15 m³/h et < 30 m³/h Volume de dégagement non conforme
20	☐	Le Pontet Direction Chemin Champange	PI 100	Inconnu	100x2x65	15.0	4.0	1.5									Débit restreint > 15 m³/h et < 30 m³/h Débit non conforme PI 100
21	☐	Le Mât	PI 100	Inconnu	100x2x65	33.0	5.5	1.2									Débit non conforme PI 100
22	☐	Rte Panoramique Le Mât	PI 100	Inconnu	100x2x65	60.0	7.0	1.6						manque jalon			A reprendre volant dur
23	☐	Rte Panoramique Vers Mont Ciset	PI 100	Inconnu	100x2x65	15.0	3.5	1.3									Débit restreint > 15 m³/h et < 30 m³/h Débit non conforme PI 100
24	☐	Le Freney	PI 100	Inconnu	65x2x40	20.0	1.8	1.0						manque jalon			Débit restreint > 15 m³/h et < 30 m³/h Débit non conforme PI 100
25	☒	Le Boileay	PI 100	Inconnu	100x2x65	21.0	2.8	1.0									Débit restreint > 15 m³/h et < 30 m³/h Débit non conforme PI 100 Volume de dégagement non conforme Autre Non testé, impossible d'installer le pése-poteau
26	☒	La Tourlière	PI 80	Inconnu	65x2x40	12.0	3.2	1.0									inspérant < 15 m³/h Manque bouchon DN 40 Non testé
27	☐	Les Barnoz	PI 100	Inconnu	100x2x65	60.0	6.0	4.0									
28	☐	Bourjallet	PI 100	Inconnu	100x2x65	60.0	5.2	2.5						protection gaine > tas de terre gêne			Volume de dégagement non conforme Autre
29	☐	Le Menage	PI 100	Inconnu	100x2x65	60.0	4.2	3.6									Volume de dégagement non conforme debrousillage
30	☒	La Frassette Chemin de la Frassette	PI 80	Inconnu	1x65	16.0	3.0	1.0						manque jalon			Débit restreint > 15 m³/h et < 30 m³/h A reprendre Manque bouchon DN 65 Manque bouchon DN 40 Non testé
31	☐	Les Glères Vers Colonne	PI 80	Inconnu	65x2x40	50.0	6.0	1.0									Signalisation à mettre en place Manque bouchon DN 65 Manque bouchon DN 40
32	☐	Balcons du Lac Dessous	PI 100	Inconnu	100x2x65	60.0	8.0	1.2									

Liste des points d'eau

Hydrants

N°	Privé	Adresse	Type	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits m ³ /h			Pressions			*Etat	*Anomalie	*Accès	*SGP	Observation	Anomalies
						A 1 bar	Statique	Dynam.									
33	☐	Balcons du Lav. Dessus	PI 100	Inconnu	100x2x65	37.0	5.0	1.0									Débit non conforme PI 100
34	☐	Les Seigneurs Sous La Cour	PI 100	Inconnu	100x2x65	60.0	11.5	7.5									Ouverture difficile
35	☐	La Saugé	PI 100	Inconnu	100x2x65	60.0	8.5	2.5									
36	☐	Parc des Evénements	PI 100	Inconnu	100x2x65	60.0	5.2	4.0									
37	☐	Le freney à côté de la ferme de SCHROD	PI 100	Inconnu	65x2x40	0.0	0.0	0.0									
38	☐	La Dr PANLOUP angle rte de Megève et rte de l'adret	PI 100	Inconnu	100x2x65	46.0	5.2	1.0									Débit non conforme PI 100

Légende : *Etat : En service, Indisponible, Anomalie, Sans anomalie, Avec anomalie, Non autorisée, Signalisation, Problématique, En service, Non conforme en service